Compte rendu réunion du 15.04.2021 Salle Vert Paradis

Présents : Séverine RAMON, Gaëlle ROUX-MENON, Yves LEBORGNE, Florence LAUSSEL, Vincent BOUBAL, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Valérie GROS, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Thierry AILLAUD

Absents :

Absents excusés : -

Ordre du jour :

- *Approbation du PV du CM du 11 mars 2021*
- *Décisions prises depuis le précédent CM*

Finances et administration Générale

1. *Approbation du compte de gestion 2020*
2. *Approbation du Compte administratif 2020*
3. *Affectation des résultats*
4. *Taux des impôts locaux 2021*
5. *Vote du Budget communal 2021*

Questions diverses

En début de réunion, M. Amalou rappelle les contraintes d'organisation de ce conseil liées à la situation sanitaire. La séance du Conseil Municipal ne pouvant de fait être ouverte au public, elle est retransmise en direct via un lien accessible sur le site internet.

Il indique également que l'enregistrement de la séance sera disponible sur le site de la commune jusqu'à la communication du compte rendu de séance.

M. Amalou précise qu'une réunion préparatoire à ce conseil a eu lieu le 12/04/2021 et que les points portés à l'ordre du jour y ont été débattus. L'ensemble des pièces afférentes à l'ordre du jour (délibérations, et documents annexes) ont été transmises par mail aux membres du conseil en même temps que la convocation. Les débats budgétaires ont eu lieu lors de la séance de travail de la commission Finances le 08/04/2021.

Il fait l'appel des conseillers présents et constatant la présence de tous, le quorum est donc atteint.

Il demande également à l'assemblée de nommer un secrétaire de séance. Mme Roux-Menon se proposant, elle est donc désignée comme telle, à l'unanimité.

Aucune demande, aucune modification n'ayant été formulée, il n'y aura pas de questions diverses.

La séance débute donc avec l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11/03/2021.

Aucune modification n'ayant été sollicitée, celui est approuvé à l'unanimité.

Pierre Amalou fait un point rapide sur les différentes décisions prises depuis le précédent conseil en en précisant les motifs, ainsi il indique :

- La signature de différents arrêtés relatifs à la circulation et à l'occupation du domaine public
- La signature de différents devis (intervention serveur, travaux, commandes)

Il laisse ensuite la parole à Claudie Berard, adjointe au Maire pour la présentation du Compte de Gestion.

1. Approbation du compte de gestion 2020

Rapporteur : Claudie BERARD

Claudie BERARD rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Elle indique que le document a fait l'objet d'un comparatif avec les comptes de la collectivité et a montré la concordance des comptes avec la Trésorerie.

Sur l'exposé de Claudie BERARD et sur sa proposition, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget communal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Avant d'introduire le point suivant, Pierre AMALOU fait un rappel succinct de présentation du budget communal pour une meilleure compréhension des points suivants :

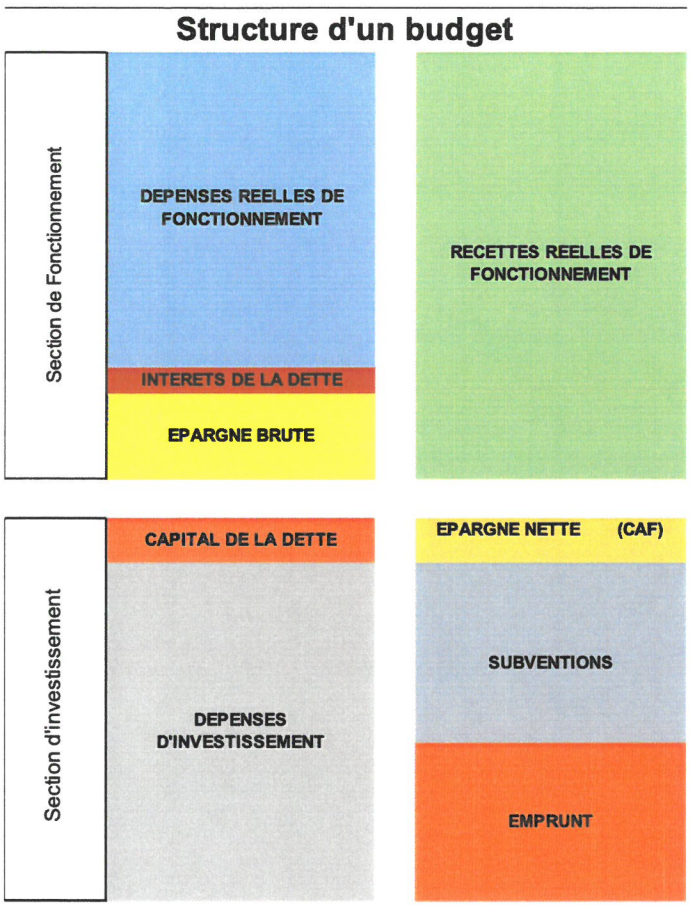

Il indique notamment que les résultats de l'exercice en fonctionnement 2020 doivent à minima couvrir le remboursement de la dette en investissement.

L'excédent des recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement représente l'épargne brute réalisée au cours de l'exercice. Ce résultat est utilisé en priorité, donc au remboursement de la dette (part en capital des emprunts) ….. le surplus constitue l'épargne nette (ou CAF) qui permet d'autofinancer en partie les investissements.

Cet équilibre est important et doit constituer un point de vigilance essentiel pour assurer la santé des finances communales

2. Approbation du Compte administratif 2020

Rapporteur : Claudie BERARD

Le compte administratif est établi en fin d'exercice et présenté à l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (la collectivité) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées, ce sont les restes à réaliser.

A/ Les dépenses de fonctionnement

En 2020, les charges courantes s'élevaient à 643 508 euros. Cette augmentation est principalement due à des charges de personnel élevées et toujours supérieures aux moyennes constatées sur les communes de notre strate. Ces dépenses sont toutefois en partie compensées par des remboursements de salaires, liés aux divers arrêts de travail, et constatés en recettes

Les dépenses de la section de fonctionnement se répartissent ainsi :

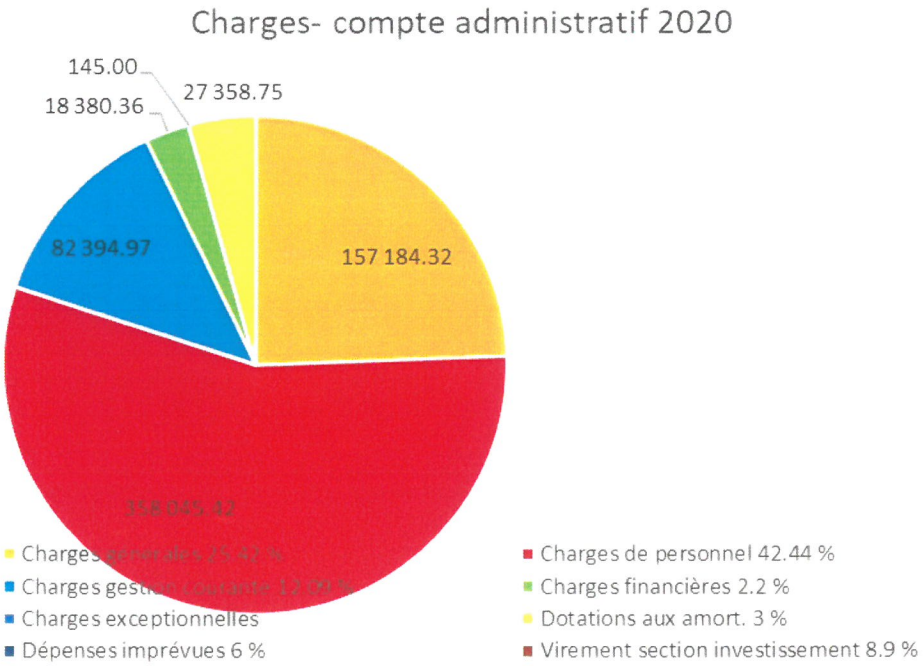

L'excédent sur l'exercice 2020 s'élève à 68 635.21 €, l'excédent cumulé à reporter sur 2021 atteindra la somme de 208 400 €

B/ Les recettes de fonctionnement :

Elles sont constituées par les impôts locaux et les taxes, les dotations versées par l'Etat, les diverses subventions, les sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie), les revenus des immeubles en location et les atténuations de charges (remboursement sur rémunération du personnel).

Les dépenses de la section de fonctionnement se répartissent ainsi :

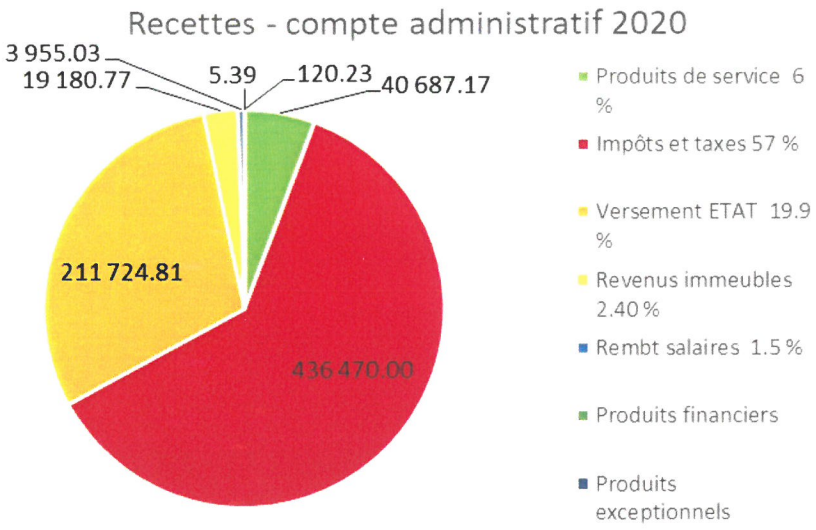

C/ Les dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées des travaux ou acquisitions de biens dont l'utilisation permet une augmentation de la valeur de l'actif.

Elles sont réparties par opération.

Ci-dessous les charges réelles de l'année 2020:

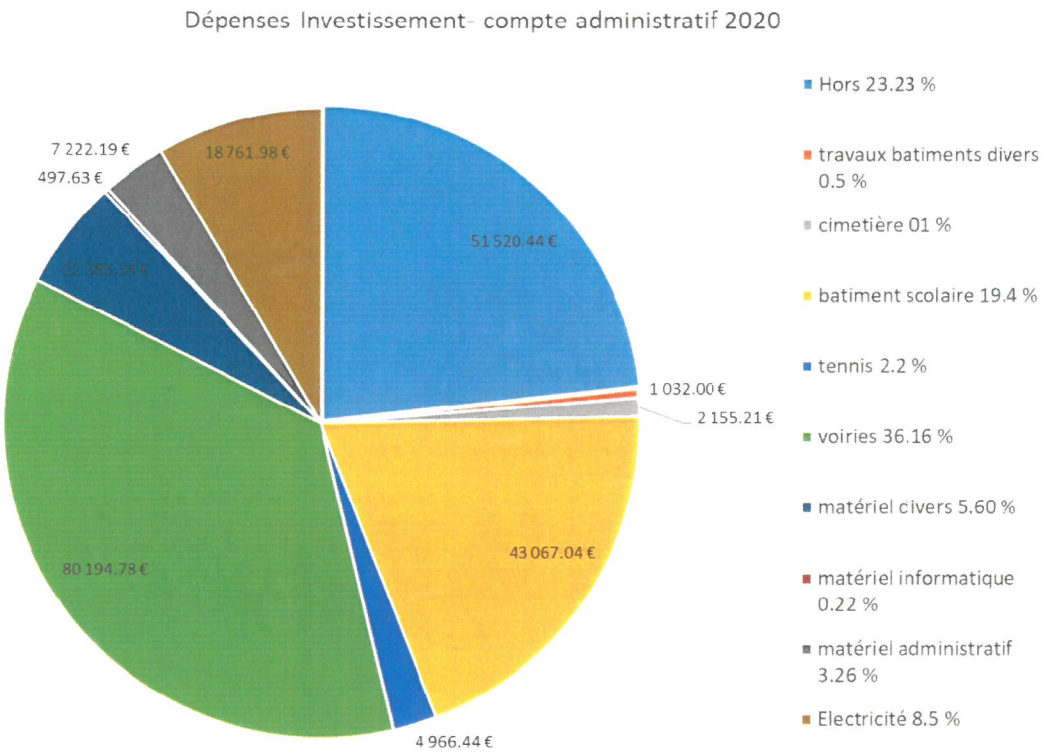

Pour l'année 2020, très marquée par la crise sanitaire, les dépenses d'investissement s'élèvent à 221 803,05 €, dont le remboursement des emprunts à hauteur de 34 060.44 €

Les dépenses portent sur des travaux de voiries et de réfections de chaussées, des travaux d'aménagement sur le cimetière et le Jardin de Tranquille, la poursuite des études relatives à la construction du groupe scolaire, l'achat de matériel informatique et la réalisation de travaux électriques sur les bâtiments et l'éclairage public.

D/Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont constituées des restes à réaliser de l'année écoulée, des subventions, de l'affectation de la section de fonctionnement, des remboursements des TVA de l'année N-2 et des recettes liées à la Taxe d'aménagement et la cession d'actifs

En 2020, les recettes d'investissement s'élevaient à 528 961.69 €, principalement constituées des ressources propres (c'est à dire les restes à réaliser et les affectations).

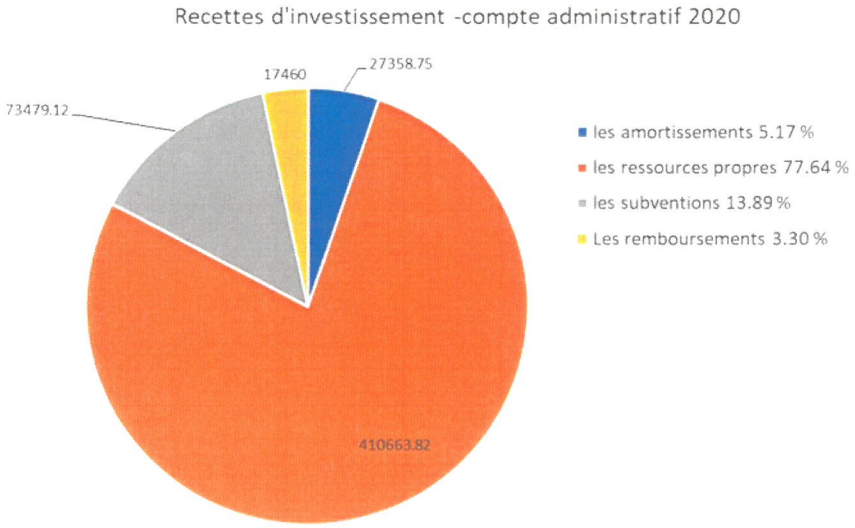

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 en investissement atteignant les 307 158.64 euros, ceux-ci viendront s'ajouter au 1 101 751 euros constituant le solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter sur 2021.

Le résultat d'investissement cumulé arrondi sera donc porté à la somme de 1 408 909 euros, inscrits en recettes 2021.

Le tableau synthétique ci-dessous présente la totalité des sommes inscrites en dépenses et en recettes de l'exercice 2020 :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
DEPENSES			DEPENSES	
011	Charges générales	157 184.32 €	Hors Opération dt rbt emprunt	51 520.44 €
012	Charges de personnel	358 045.42 €	travaux batiments divers	1 032.00 €
65	Charges gestion courante	82 394.97 €	cimetière	2 155.21 €
66	Charges financières	18 380.36 €	batiment scolaire	43 067.04 €
67	Charges exceptionnelles	145.00 €	tennis	4 966.44 €
68	Dotations aux amort.	27 358.75 €	voiries	80 194.78 €
O22	Dépenses imprévues		matériel divers	12 385.34 €
O23	Virt section Invest		matériel informatique	497.63 €
			matériel administratif	7 222.19 €
			Electricité	18 761.98 €
TOTAL		**643 508.82 €**	**TOTAL**	**221 803.05 €**
RECETTES			RECETTES	
	excédent antérieur	139 765.00 €	les amortissements	27 358.75 €
70	Produits de service	40 687.17 €	les ressources propres	410 663.82 €
73	Impôts et taxes	436 470.63 €	les subventions	73 479.12 €
74	Versement ETAT	211 724.81 €	Les remboursements	17 460.00 €
75	Revenus immeubles	19 180.77 €		
013	Rembt salaires	3 955.03 €		
76	Produits financiers	5.39 €		
77	Produits exceptionnels	120.23 €		
TOTAL		**712 144.03 €**	**TOTAL**	**528 961.69 €**
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020		**68 635.21 €**		**307 158.64 €**

Avant de procéder au vote, Pierre AMALOU quitte la salle.

Sur l'exposé de Claudie BERARD, **hors la présence du Maire**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'approuver le compte administratif du budget communal 2020.

3. Affectation des résultats

Rapporteur : Claudie BERARD

Les résultats de l'exercice 2020 se répartissent ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	643 508.82 €
Recettes :	712 144.03 €
Report 2019 :	139 765 €

Excèdent de clôture 2020 : 68 635.21 €

Résultat de fonctionnement cumulé arrondi : 208 400 €

Investissement.

Dépenses :	221 803,05 €
Recettes :	528 961.69 €
Report 2019 :	1 101 751 €
Excédent de clôture 2020	307 158.64 €

Résultat d'investissement cumulé arrondi : 1 408 909 €

Afin d'équilibrer le budget 2021, il est proposé les affectations suivantes :

- 100 000 euros au c/1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
- 108 400 euros à la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Sur la proposition de Claudie BERARD, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'affecter la somme de 100 000 € au budget d'investissement (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ») afin d'autofinancer les projets qui y sont inscrits.

- de reporter la somme de 108 400 € au budget de fonctionnement (ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ») dans l'attente d'une régularisation plus précise à envisager en fin d'année.

4. Vote des taux d'impôts locaux 2021

Rapporteur : Pierre AMALOU

La loi des finances 2020 à introduit la suppression de la Taxe d'Habitation avec compensation financière pour les communes par rétrocession du produit de la Taxe Foncière attribuée au Département.

Ce montant compensatoire est calculé par application du taux différentiel entre celui de la commune (16,45%) et celui du département (21,45%). Le résultat obtenu est pondéré d'un coefficient correcteur visant à retrouver le résultat de la Taxe d'Habitatiosur ses bases de 2017. Pour notre part, le taux de la Taxe d'Habitation ayant été augmenté en 2019, une perte directe en découle et on se retrouve donc avec un produit compensateur inférieur au produit qui aurait été constaté si la Taxe d'Habitation n'avait pas été supprimée.

Le taux appliqué est donc constitué par l'addition du taux communal sur le foncier bâti voté par la commune en 2020 (16.45%) et le taux départemental voté la même année (21.45%), soit un taux global de **37.90%.**

Le coefficient correcteur appliqué occasionnant une perte des ressources de la commune, pour rétablir la situation, une augmentation du taux de la taxe foncière à partir de 2021 est proposée.

Cette augmentation du taux permettra de passer de 307 732 euros de recettes attendues à 323 717 euros.

Pierre AMALOU rajoute que d'autres dépenses, pour les habitants, vont également augmenter,

C'est le cas pour le taux d'imposition de la Communauté de Commune (pour les mêmes raisons que celles évoquées par la commune) et pour la taxe sur les ordures ménagères (TOM)

Il souligne que ces quelques augmentations représentent, pour chaque foyer fiscal, une somme à payer bien moins importante (moyenne estimée entre 30 et 40 euros, hors TOM) que celle qui était alors payée pour la taxe d'habitation (moyenne estimée à 1 000 euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'augmenter le taux de la taxe du foncier bâti à partir de 2021 de 1.9 % soit : 39.80 %
- de ne pas augmenter le taux de la taxe sur le foncier non bâti soit : 71.78 %

Ces taux s'appliquent sur les bases d'imposition déterminées par les services fiscaux de l'Etat.

5. Vote du Budget primitif 2021

Rapporteur : Claudie BERARD

Claudie Berard, adjointe au Maire rappelle qu'après avoir entendu les propositions et demandes et besoins des différentes commissions pour l'année 2021, ce budget a été présenté et discuté lors de la réunion de la commission finance du 08 avril 2021.

Elle présente maintenant au Conseil Municipal le budget primitif communal de l'exercice 2021 sous la forme d'un diaporama reprenant les dépenses et recettes de chaque section.

Le budget étant présenté et soumis au vote par chapitre, Mme Claudie BERARD commente et explique chaque proposition chiffrée et répond aux questions des membres du conseil municipal.

Le budget communal 2021 proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **816 841** euros pour ce qui concerne la section de fonctionnement, et à la somme de **2 846 856** euros pour ce qui concerne la section d'investissement.

Les objectifs de ce Budget 2021 sont les suivants :

- ✓ Maitriser les dépenses
- ✓ Optimiser les recettes
- ✓ Améliorer le niveau de service

- ✓ Atténuer l'impact de la dette
- ✓ Poursuivre le programme d'investissements
- ✓ Envisager des investissements structurants

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :

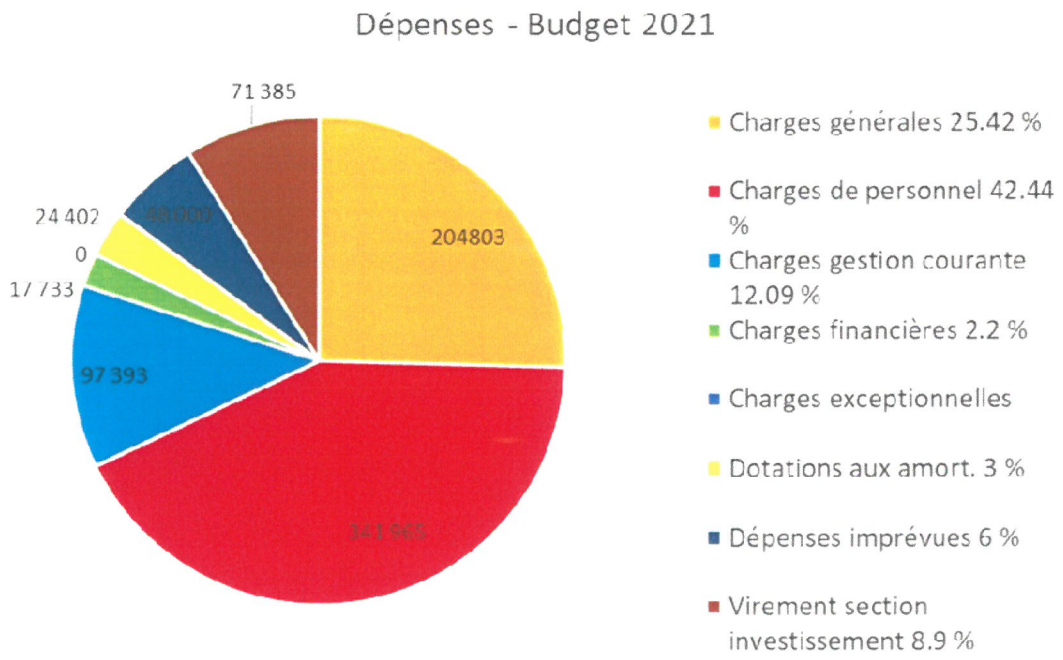

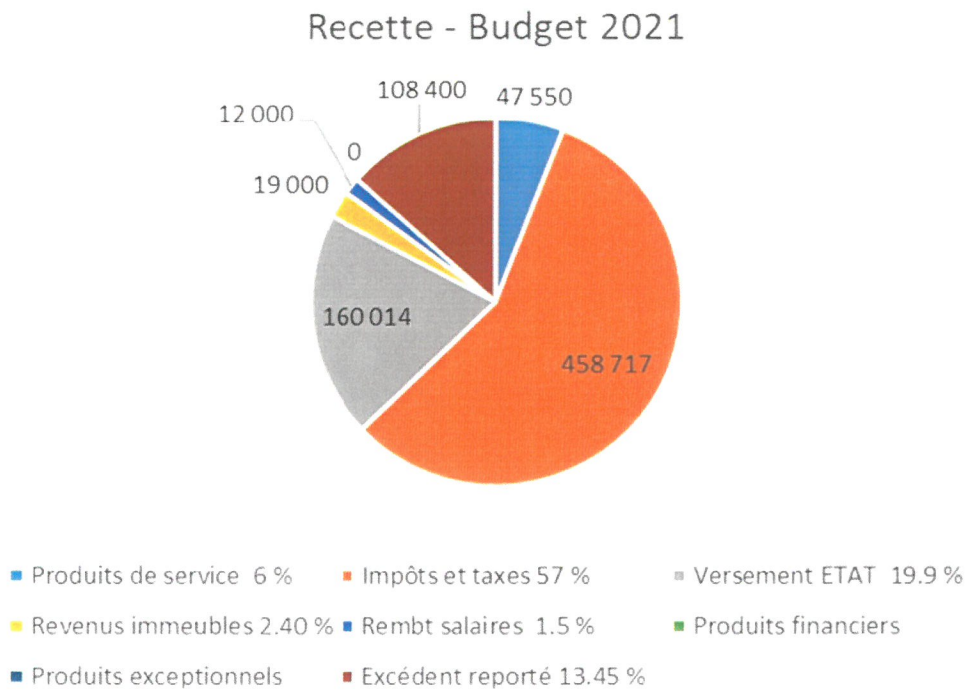

En Fonctionnement, une baisse significative des recettes sur 2021 est constatée.

Elle est occasionnée :

- par une diminution très sensible de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) dans sa partie Cible

Cette dotation est versée aux 10 000 premières communes, de France, les « moins riches » en fonction de différents paramètres dont ceux du potentiel fiscal et du potentiel financier, déterminant le degré de richesse de chacune d'elles.

Pour atténuer cet impact, l'Etat verse la première année d'inéligibilité une compensation égale à la moitié environ de cette DSR, compensation qui n'est pas reconduite les années suivantes, donc un manque prévisionnel pour 2022 encore plus significatif si notre commune ne se réinscrit pas dans les 10 000 les « moins riches ».

- Par une légère diminution de la DGF, liée notamment à une baisse du nombre d'habitants.

Ces diminutions justifient encore plus la légère augmentation des taxes sur le foncier bâti comme évoqué plus haut. Pour les prochaines années, les tendances DGF devraient s'inverser, du fait d'une augmentation minime de la population, mais aussi grâce à l'augmentation des longueurs de voirie (lien avec Cantagrils).

Les dépenses d'investissement, réparties par opération comprennent les réalisations suivantes :

OPERATION	montant	Détails prévisionnels de l'Opération
Travaux bâtiments divers	85 000,00	acquisitions et travaux de la maison Dalmau, études nouvelle Mairie, travaux clocher
Jardin de Tranquille	85 000,00	Installation des jeux et WC, aménagement et travaux divers
Cimetière	16 000,00	suite des projets d'aménagements
Bâtiments scolaires	2 272 280,00	cout total construction, aménagements annexes et mobilier scolaire
Tennis	21 500,00	fin de la rénovation des clôtures, nettoyage et entretien des cours
Voiries	192 400,00	mise en sécurité de la route de Puéchabon et divers travaux, chemin de Cantagrils
Matériel Divers	16 921,00	défibrillateur, équipements espaces verts, panneaux et divers fournitures
Matériel scolaire	19 700,00	Mobilier et projet numérique
Matériel administratif	11 800,00	Matériel informatique et logiciels
Electricité	51 385,00	travaux sur les réseaux d'électricité

Les recettes de cette section se répartissent ainsi :

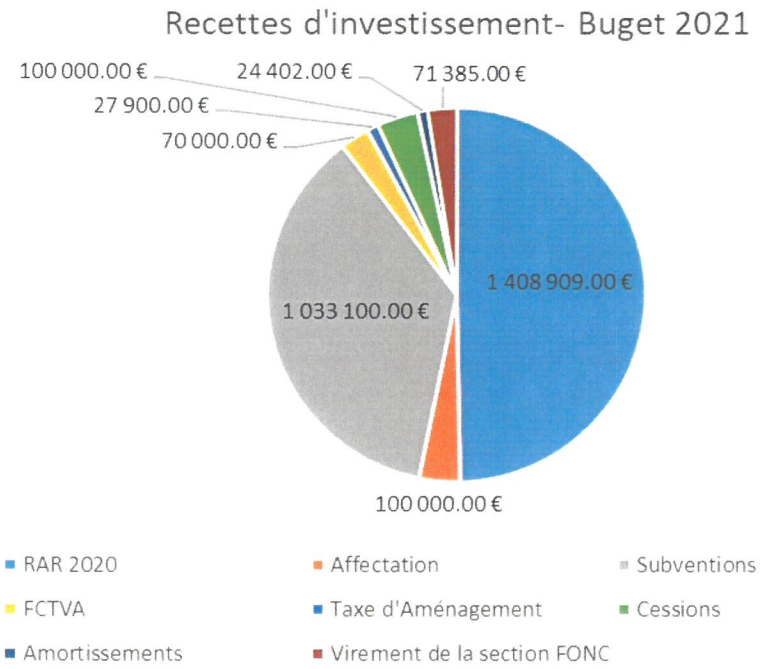

Le détail du Budget primitif 2021 est présenté ci-après :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
DEPENSES			DEPENSES	
011	Charges générales	204 803.00 €	Hors OP 1.22 %	34 710.00 €
012	Charges de personnel	341 965.00 €	travaux batiments divers 3	85 000.00 €
65	Charges gestion courante	97 393.00 €	cimetière 0.5%	16 000.00 €
66	Charges financières	17 733.00 €	batiment scolaire 80 %	2 272 280.00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	tennis 0.8 %	21 500.00 €
68	Dotations aux amort.	24 402.00 €	voiries 7 %	192 400.00 €
O22	Dépenses imprévues	48 000.00 €	matériel divers 0.60 %	16 921.00 €
O23	Virt section Invest	71 385.00 €	matériel administratif 0.5	11 800.00 €
			Electricité 2 %	51 385.00 €
			jardin de tranquille 3%	85 000.00 €
			PLU 0.50 %	15 000.00 €
			materiel scolaire 0.5 %	19 700.00 €
			Achat terrains 0.5%	14 000.00 €
TOTAL		**805 681.00 €**	**TOTAL**	**2 835 696.00 €**
RECETTES			RECETTES	
70	Produits de service	47 550.00 €	Résultat cumulé	1 408 909.00 €
73	Impôts et taxes	458 717.00 €	amortissements	24 402.00 €
74	Dotations et participations	160 014.00 €	FCTVA	70 000.00 €
			TLE	27 900.00 €
75	Revenus immeubles	19 000.00 €	Produits	100 000.00 €
013	Rembt salaires	12 000.00 €	Subventions	1 033 100.00 €
			Affectation résultats	**100 000.00 €**
	Excédent 2020	**108 400.00 €**	virement section FONC	**71 385.00 €**
TOTAL		**805 681.00 €**	**TOTAL**	**2 835 696.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement à la somme de 805 681 € en dépenses et en recettes,

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement à la somme de 2 835 696 € en dépenses et en recettes.

Questions diverses

Sans question diverse, la réunion est clôturée à 19 h39.

La secrétaire de séance
Gaelle ROUX MENON